

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2019_049

Projet tuteuré sur l'érosion des sols du bassin du Lavencou

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-sept septembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Le Rozier, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, André BOUDES, Esther CHUREAU, Gil CLOIX, Henri COUDERC, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Hubert GRANIER, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Pierre PANTANELLA, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL, Alain ROUGET

Étaient représentés : Serge GRASSET par Daniel GIOVANNACCI

Secrétaire de séance : Simone GÉLY

Date de convocation : 19 septembre 2019

Délégués du comité syndical		
En exercice : 20	Présents : 15	Pouvoirs : 1
Résultat du vote		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

Le président rappelle que l'ancien Syndicat mixte des bassins du Cernon et du Soulzon (SMCS) a identifié un phénomène d'ensablement du ruisseau du Lavencou (affluent du Cernon), susceptible de perturber son état hydromorphologique, la masse d'eau du Lavencou présentant d'ailleurs un état écologique moyen et étant ainsi qualifiée de dégradée.

Le SMCS avait mené en 2015, dans le cadre d'un partenariat avec les élèves de la Maison familiale et rurale de Valrance, une première approche de la profession agricole sur les questions d'érosion des versants et des berges.

Aujourd'hui, le contrat de rivière 2019-2024 du Tarn-amont prévoit de lutter contre l'érosion des sols agricoles et forestiers du bassin du Lavencou (action B1-2) en définissant et mettant en œuvre des actions de ralentissement dynamique des eaux de ruissellement (sensibilisation sur la valeur économique des sols, leurs rôles dans la rétention et l'autoépuration des eaux, plantation des haies, zones tampons, couvert végétaux, etc.).

Le président propose d'engager dans un premier temps un projet tuteuré avec des étudiants de la licence professionnelle « Développement et conseil de la filière ovine » du lycée agricole - EPL de La Cazotte, basé à Saint-Affrique, afin de mieux appréhender la typologie des exploitations et les pratiques susceptibles d'accentuer le phénomène de ruissellement et d'érosion des sols et de réfléchir aux alternatives possibles.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Approuve le lancement d'un projet tuteuré avec le lycée agricole de La Cazotte sur le sujet de l'érosion des sols du bassin du Lavencou ;

Précise que cette opération est intégralement rattachée à la compétence « gemapi » du SMBVTAM ;

Précise que les dépenses liées à cette opération (remboursement des frais de déplacement des étudiants notamment) seront intégrées aux dépenses de fonctionnement général du SMBVTAM (mission de suivi des cours d'eau) et à ce titre autofinancées par l'ensemble des membres ;

Autorise le président à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération, en particulier le contrat de mission avec le lycée.

Ainsi fait et délibéré à Le Rozier, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Le président, Jean-Luc AIGOUY
Hubert Granier, 1er vice-Président



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 10/10/2019
et publié ou notifié
le 10/10/2019